

# LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**

n° 158 – Avril/Mai/Juin 2024



L'ONG "Graines de Bitume" à Tananarive.

## VIE MUNICIPALE

Le budget municipal

*Pages 7-21*

## VIE CULTURELLE

La programmation  
des Arts 2 Rues

*Page 11*

## DOSSIER CENTRAL

L'Association Sourire  
Malgache à Madagascar

*Pages 12-13*



## LE LIEN



### Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

**Photo de couverture :** « Les enfants des rues de Tananarive à l'ONG Graines de Bitume. »

**Directeur de la publication :**

Mr Le Chénéchal Didier

**Rédacteur en chef :**

Mme Le Duc Véronique

**Rédaction :** comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart,

Véronique Le Duc, Messieurs

Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services

municipaux.

**Photos :** associations, Mr Bourdeverre et les services municipaux.

Remerciements à toutes les personnes

et aux associations qui ont contribué

à l'élaboration du contenu de ce

magazine.

**Conception et réalisation :** Imprimerie Castelbriantaise

Tirage à 750 exemplaires sur papier recyclé

**Impression :** Imprimerie Castelbriantaise

Distribution par les agents techniques des services municipaux

Disponible version électronique sur le site de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée place st martin au monument aux morts sous le soleil avec la présence de la jeunesse venue commémorer la victoire de la seconde guerre mondiale dont Yannis Couboulic comme porte drapeau. Mme Le Duc adjointe a débuté par la lecture de l'ordre du jour n°9 du général de Lattre de Tassigny, puis, accompagnés de Mr Chesnais Jean-Yves, Jeanne Rehel et Lucas Dutay ont lu à double voix le message de l'UFAC, pour conclure par l'allocution du gouvernement lue par M le Maire. Après le dépôt de gerbes au pied du monument, l'hymne national a clôturé la cérémonie. Un moment convivial à la mairie a permis à chaque participant de se retrouver.



## SOMMAIRE

- p. 3 Editorial
- p. 4-5 Vie Pratique
- p. 6 Vie Enfance / Petite Enfance
- p. 7-10 Vie Municipale
- p. 11 Vie Culturelle
- p. 12-13 Dossier : L'association Sourire Malgache à Madagascar
- p. 14-15 Vie Jeunesse
- p. 16-21 Vie Municipale (suite)
- p. 21 Vie Associative
- p. 22 Santé publique
- p. 23 Ça s'est passé à Lassy

Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du **Lien Estival N° 159 de Juillet/Août/Septembre** semaine du 8 juillet **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [mairie.lassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lassy@wanadoo.fr) pour le 17 juin. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les travaux du cabinet médical, situé à côté du salon d'esthétique ont commencé. Il s'agit d'une réhabilitation totale de l'immeuble permettant d'accueillir deux médecins.

La livraison est prévue pour la fin du mois de novembre prochain.

Le projet est soutenu par l'ARS (agence régionale de santé), ce qui permet de présenter plus facilement le dossier aux services de l'État, et à d'autres financeurs potentiels (par exemple le Département). D'ores et déjà, nous savons que la Région ne nous apportera pas son soutien, compte tenu des conditions extravagantes pour une prise en compte. Effectivement, il semble que la Commune ne soit pas assez dépensière au goût de la Région.

Pour le nouveau salon de coiffure en mitoyenneté de la boulangerie, son ouverture est prévue pour le mois de septembre.

Il conviendra donc de trouver une nouvelle destination pour le local libéré.

L'ancien local de la boulangerie a été acquis il y a quelques mois. Le projet du nouveau propriétaire serait d'y implanter une pizzeria, et peut être quelques services complémentaires.

La Commune a signé une convention avec le syndicat départemental des énergies (SDE35), pour l'installation de deux bornes de recharge pour les voitures électriques, installation sur le parking 'Raymond Piron'. Normalement, ces installations devraient être effectives avant la fin de cette année.

Le nouveau lotissement rue de la vallée a pu commencer. Ce projet dont le commencement était prévu il y a 6 mois, a été retardé d'une manière incompréhensible par les services de l'État. Une réunion au mois de février entre les représentants de l'État, l'aménageur et la Commune a permis de débloquer ce dossier.



La modification du PLU, nécessaire pour le projet des salles d'activité est en instruction à la MRAe (Missions régionales d'autorité environnementale).

Cet avis qui est désormais nécessaire pour cette modification aussi simple, rendra son avis pour la seconde moitié du mois de juin.

Il faudra ensuite, et selon l'avis de la MRAe, environ quatre mois minimum pour ouvrir une enquête publique., et la modification du PLU pourrait être effective pour la fin de l'année.

D'une façon générale, on observe de plus en plus de difficultés pour faire avancer des dossiers.

Chaque organisme, chaque échelon, ajoutent des contraintes, la plupart inutiles, mais toujours pour de « bonnes raisons », et qui ne font que ralentir et complexifier les dossiers.

Sur une note plus légère, je vous rappelle les « Arts2rues » le 8 juin prochain avec la musique dans tous ses états. Et, la tenue des élections européennes le 9 juin.

Enfin, le 31 août, le comice agricole du canton aura lieu à Lassy, à la ferme de Jérôme Lamort, située près du village de la Bourrelière.

*Le Maire*

## SMICTOM des Pays de Vilaine

### • Jour de collecte à Lassy : LE VENDREDI

-Les **déchets résiduels** (bacs à couvercle gris) sont collectés les vendredis des semaines impaires.

-Les **emballages** (bacs verts ou à couvercle jaune) sont collectés les vendredis des semaines paires.

-Les **biodéchets** (bacs à couvercle marron) sont collectés tous les vendredis.

Lorsqu'une semaine comprend un jour férié, il y a décalage des collectes au lendemain à partir du jour férié jusqu'à la fin de la semaine. **Sortir les bacs la veille au soir**, les poignées tournées vers la route, couvercle fermé. Pour rappel, le SMICTOM ne peut donner aucune garantie sur l'heure de passage du camion. Celui-ci peut passer de 5h00 le matin jusqu'à 22h00 le soir, le jour de la collecte.

### • Contrôle qualité du bac Emballages – SMICTOM des pays de Vilaine

Depuis le 22 avril, 2 ambassadeurs du tri passent dans les communes afin de faire du contrôle qualité des bacs jaune/vert pour les « Emballages » avant le passage des camions de collecte

#### Pour rappel, les bacs sont refusés par les agents du SMICTOM s'ils constatent les erreurs de tri suivantes :

Du verre Des textiles (chaussette, chaussure, maroquinerie, vêtements divers) Des appareils électriques (jouet, télécommande, écouteurs, téléphone...) Des objets en plastique (cintre, seau, Tupperware...) Des couches ou produits d'hygiène (cheveux, coton, coton-tige, protection périodique...) Des sacs opaques remplis (sac d'ordures ménagères, sac en papier rempli...)

#### Les ambassadeurs refusent le bac s'ils constatent également :

De la nourriture (restes de repas, épluchure, croûte de fromage, coquille d'œuf...) Des ordures ménagères (éponge, cendre, poussières, fibre de sèche-linge...) => Le refus peut encore évoluer.

**Les contrôles se feront de façon aléatoire.** Certains seront effectués de nuit 21h / 5h. À la suite du passage des ambassadeurs, chaque bac vérifié sera muni d'un accroche bac avec une couleur différente selon la qualité du tri effectuée au préalable par les usagers. (Cf. Document ci-contre)

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères  
36 rue de l'avenir  
PIPRIAC 35550  
02 99 57 04 03

#### Nous contacter :

<https://www.smictom-paysdevilaine.fr/systeme/nous-contacter/>  
Infos : <https://www.smictom-paysdevilaine.fr/>



## Informez-vous sur INTRAMUROS



### IntraMuros l'application de vos infos

La municipalité met à disposition des Lasséens une application simple d'utilisation qui permet de diffuser en temps réel les informations municipales, alertes, sondages, événements associatifs ou culturels, commerces, directement sur le téléphone mobile des habitants.

L'application est GRATUITE et ne collecte aucune données personnelles.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



SCANNEZ LE QR CODE

**RÉUNIONS D'INFORMATION**

**Préparer sa retraite**

**17:30**

*Je prépare ma retraite*

**✕ 27 Mai : Salle Du Conseil, Maison Intercommunale, Guichen**

**+ 12 Septembre : Maison Du Développement, Val D'anast**

**● 26 Septembre : Salle annexe de la maire principale, Guipry-Messac**

Renseignements et inscriptions : 02 90 71 08 35

# VIE PRATIQUE



## Lancement du programme de covoiturage avec BlaBlaCar Daily

Depuis le 1<sup>er</sup> mars, Vallons de Haute Bretagne Communauté soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 1,5 € à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager. Ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, en Ille-et-Vilaine, près de 80 % des actifs se rendent au travail en voiture.

### Comment ça fonctionne ?

**Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily** et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine. **L'application met en contact les membres** qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur. **Le conducteur reçoit une compensation de 1,5 € à 3 €** par trajet et par passager, selon la distance parcourue. **Pour les passagers, le trajet ne coûte rien grâce au soutien de la CC VHB Communauté.**

### 100€ de Prime Covoiturage pour les conducteurs

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également

recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans la cadre du plan national du covoiturage du quotidien.

Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets domicile-travail sur l'application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100 € directement sur le compte en banque du conducteur, en plus des économies déjà réalisées en covoiturant.

### À propos de BlaBlaCar Daily

BlaBlaCar Daily est l'application de BlaBlaCar dédiée au covoiturage du quotidien. Elle connecte les conducteurs et passagers qui se trouvent sur le même itinéraire aux mêmes horaires, pour leur permettre de partager la route et les frais durant leurs trajets domicile-travail. Plus de 4 millions de trajets par an sont partagés avec BlaBlaCar Daily. Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, BlaBlaCar Daily s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En 2024, BlaBlaCar Daily compte 450 entreprises clientes et plus de 90 collectivités locales partenaires.



## Inscriptions Transport scolaire



### Transport scolaire BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](https://breizhgo.bzh)

à compter de la fin mai 2024

Simple & rapide

→ Au-delà du 17 juillet 2024, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

#### RENSEIGNEMENTS

[www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

02 99 300 300 hors appel local

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Email : [antennederennes.transports@bretagne.bzh](mailto:antennederennes.transports@bretagne.bzh)

RÉGION BRETAGNE  
Espace territorial de Rennes-St Malo-Redon  
Antenne des transports de Rennes  
263 avenue du général Patton | CS 21302  
35731 Rennes Cedex 7

## Des ateliers numériques proposés

INTERNET	<b>Cafés numériques</b> 10:00 à 11:30 7 Juin	
	<b>Utiliser sa boîte mail</b> 14 juin	
	Envoyer un fichier joint à votre mail. Utiliser un mot de passe fort !	
SMARTPHONES TABLETTES	<b>Se connecter sur Internet avec un ordinateur ou un smartphone</b> 21 juin	
	Les données mobiles et le wifi... privé ou public.	
	<b>Installer une application utile chaque jour</b> 28 juin	
	Choisir et installer une application avec Playstore.	
MAILS	<b>Cafés numériques</b> 10:00 à 11:30 5 juillet	
	Une démarche à réaliser, un questionnaire sur l'utilisation de l'outil informatique (tablette, smartphone, ordinateur), venez échanger sur vos questions numériques.	

### Guichen - Réso

26 rue du Commandant Charcot  
35580 Guichen  
02 90 71 08 35



## Attention aux cambriolages

LES BONS GESTES CONTRE

LES CAMBRIOLAGES  
LES ARNAQUES SUR INTERNET



ENTREE GRATUITE  
SANS INSCRIPTION

Jeu 23 mai, 18h • Salle annexe de la Mairie • Guipry-Messac  
Mercredi 29 mai, 18h • Maison Intercommunale • Guichen  
Jeu 6 juin, 18h • Maison du développement • Val d'Anast

Se prémunir et réduire les risques de cambriolages, mieux connaître les phénomènes des arnaques  
Ouvert à tous les habitants



## Journée anglaise à l'école Camille Claudel

Le mardi 19 mars, c'était la journée anglaise à l'école de Lassy. Les élèves à partir de la classe de CE1 sont venus habillés d'un uniforme. Ils se sont rassemblés en "Assembly" le matin et ont pris un petit déjeuner anglais préparé par l'équipe du restaurant scolaire. Cette journée s'inscrivait dans la semaine des langues, après avoir fêté la St Patrick, fête irlandaise. L'équipe enseignante remercie la municipalité et le personnel de restauration d'avoir permis cet événement.



## La rentrée scolaire se prépare



**Le 28 juin à 18h30** les parents et les enfants qui feront leur 1<sup>ère</sup> rentrée à l'école Camille Claudel seront reçus à la garderie par Mme Peggy Micault (ATSEM) et Mr Bourdeverre Jean-Yves adjoint en charges des affaires scolaires. Ils pourront découvrir les locaux et le fonctionnement du restaurant municipal et de la garderie. Un goûter clôturera ce temps de rencontre.



**Pour toute inscription**, les parents doivent passer dans un premier temps en Mairie avec leur livret de famille.

Puis il leur faudra prendre un rendez-vous auprès de la directrice de l'École Camille Claudel : Mme Guihard Isabelle.



**Viens,** Partout en France du 16 au 23 mars 2024  
**je t'emmène !**  
Se laisser guider par l'enfant

**Du 18 au 22 mars 2024, la crèche L'Arbre en couleurs a participé à la 11<sup>ème</sup> édition de La Semaine Nationale de la Petite Enfance, sur le thème « Viens, je t'emmène ! » : une invitation au voyage, le début d'une promenade inspirée par l'enfant, à travers divers ateliers proposés tout au long de la semaine.**

Les enfants aiment qu'on les suive, qu'on leur consacre du temps, qu'on soit vraiment là avec eux, disponible ici et maintenant. Être là avec eux c'est déjà les suivre, partir dans leur monde et y passer du temps avec eux. Les tout-petits de la crèche ont plaisir à guider l'adulte ou le copain, à lui montrer un jouet, un arbre, un endroit... Ils attendent notre admiration, notre surprise. Ils veulent partager leurs découvertes avec nous.

C'est à partir de ce constat que l'équipe de L'Arbre en couleurs a imaginé le programme de cette semaine riche en partages : peindre sur un support vertical transparent et se faire des « caché-coucou » à travers la peinture, s'évader dans des tentes-cocons à thème et se relaxer, laisser libre



cours à son imagination et jouer avec différents mondes d'animaux, éveiller ses 5 sens sur un matelas d'eau et des objets sensoriels, découvrir les malles à histoires et voyager à travers les récits, construire des tours, des maisons des châteaux de briques, kaplas et légos, danser au rythme de la musique et des lumières, tracer, laisser des empreintes sur des cartes routières, partir à l'extérieur explorer la nature à la loupe, et recueillir ses trésors dans des boîtes d'observation... Et tout au long de la semaine, Aurélie, cuisinière de la crèche, a proposé des plats de divers pays du monde : petits feuilletés d'Autriche, poulet feta-citron de Grèce, tortillas d'Espagne, chaussons du Mexique, et brudet de Croatie... un voyage culinaire à partager entre copains de la crèche !

Durant toute cette semaine, les adultes (parents et professionnelles) ont été invités à suivre les tout-petits de la crèche, à se laisser guider, à s'oublier un peu pour suivre les enfants et partager avec eux.

A chaque enfant qui a dit : « Viens, je t'emmène », on a répondu : « j'arrive ! » et le voyage a été merveilleux.

## Extraits des comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune: [www.lassy35.fr/](http://www.lassy35.fr/)

### > Séance du 19 février 2024

#### DEMANDE SUBVENTION à l'association le Pont de Pierre

Au moment d'attribuer les subventions aux associations lors du conseil municipal précédant, la demande de subvention classique de l'association « Le pont de Pierre » avait été omise dans le projet de délibération.

Il convient de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Le Pont de Pierre ». Avec l'augmentation pour l'année 2024 de 2% cette subvention correspond à 318.36 € en plus de la subvention exceptionnelle.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer sur l'attribution de cette subvention de fonctionnement 2024 à l'association « Le Pont de Pierre » et de son montant.**

#### DEMANDE DE SUBVENTION DES ECOLES SAINTE MARIE ET SAINT MARTIN DE GUICHEN – PONT REAN

Vu la loi du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Chaque année, la Commune de Lassy participe au fonctionnement des écoles Sainte Marie et Saint Martin de Guichen-Pont Réan.

Ces écoles organisent une classe découverte à La Bourboule au mois de juin 2024.

6 enfants lasséens sont scolarisés à l'école Saint Martin.

2 enfants lasséens sont scolarisés à l'école Sainte Marie.

3 enfants lasséens scolarisés à l'école Saint martin participent au séjour de juin 2024.

1 enfant lasséen scolarisé à l'école Sainte Marie participe au séjour de juin 2024.

Les écoles estiment le coût par élève à 397 €.

La Commune participe au fonctionnement de l'école publique de Lassy à hauteur de 95.11 € par élève. Par ailleurs, la Commune a financé le transport des élèves de cette école pour un séjour à Campbon. Le coût de ce transport est évalué à 14.50 € par élève.

Il est donc proposé, par souci de parité, de participer au financement du fonctionnement des 2 écoles à raison de 95.11 € par enfant lasséen, soit 570.66 € pour l'école Saint Martin et 190.22 € pour l'école Sainte Marie.

Il est également proposé de participer au transport des enfants lasséens pour le séjour à La Bourboule à raison de 14.50 € par enfant, soit 43.50 € pour l'école Saint Martin et 14.50 € pour l'école Sainte Marie.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide (Pour = 13, abstention : 3) :**

**D'ATTRIBUER à l'école Saint Martin une subvention totale de 614.16 €, soit 570.66 € pour le fonctionnement de l'école et 43.50 € pour le transport pour le séjour.**

**D'ATTRIBUER à l'école Sainte Marie une subvention totale de 204.72 €, soit 190.22 € pour le fonctionnement de l'école et 14.50 € pour le transport pour le séjour.**

#### FINANCES - DEMANDES POUR LE PROJET DE CABINET DE MEDECINE GENERALE :

#### SUBVENTION DETR / DSIL 2024, SUBVENTION AU DEPARTEMENT 35, SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER,

La Commune va réhabiliter un bâtiment ancien situé au 11, rue Pierre Marie Josse à Lassy, pour y accueillir un cabinet médical. Dans le cadre de cette réhabilitation, la Commune en tant que maître d'ouvrage va procéder à une rénovation énergétique de ce bâtiment exigeante.

Pour ce projet, la Commune peut bénéficier d'un soutien de l'Etat à travers la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la rénovation énergétique des Equipements Recevant du Public (ERP) et de la Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local (DSIL).

Le coût total du projet est de 300 900 € HT.

Il est proposé de solliciter la DETR pour un montant de 39 000 € au titre des travaux de rénovation énergétique de l'ERP.

Il est proposé de solliciter la DSIL pour un montant de 90 270 € correspondant à 30% du coût total HT du projet.

Il est proposé de solliciter au Département d'Ille et Vilaine une subvention d'un montant de 75 000 € au titre de la redynamisation des centre-bourgs.

Il est proposé de solliciter une subvention LEADER d'un montant de 16 450 €.

Le plan de financement du projet est présenté comme-suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	21 250.00 €	EUROPE Fonds LEADER	16 450.00 € 5%
Contrôle technique	2 000.00 €	ETAT (DETR) - rénovation thermique ERP *	39 000.00 € 13%
Autres études (étude thermique, ...)	1 650.00 €	ETAT (DSIL) rénovation thermique ERP	90 270.00 € 30%
Travaux de construction	250 000.00 €	Etat (Fonds verts)	20 000.00 € 7%
Equipements intérieurs	26 000.00 €	Département :	75 000.00 € 25%
		Autofinancement :	60 180.00 € 20%
<b>TOTAL</b>	<b>300 900.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>300 900.00 € 100%</b>

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'APPROUVER le projet « réhabilitation d'un bâtiment ancien en cabinet médical »**

**D'ARRÊTER le plan de financement précité ci-dessus, D'AUTORISER le Maire à solliciter les différentes subventions précitées pour leur montant respectif.**

## JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION 2023 - 2026 AVEC LES BRUYERES

La Commune de Lassy est engagée avec l'association « Loisirs et Culture » à travers une convention de mise à disposition d'un animateur jeunesse pour la mise en œuvre de la politique jeunesse. Cette convention a une durée maximale de 3 ans, la dernière échéance étant fixée au 30 novembre 2024.

L'association Loisirs et Culture propose une modification du terme suivant de la convention par voie d'avenant n°1 : pour tenir compte de l'évolution des charges de personnel adossées à l'activité objet de la convention, la somme forfaitaire annuelle est portée à 31.724 € TTC (+3%).

Par ailleurs, pour tenir compte du besoin de mettre en œuvre des renforts de courtes durées (4 heures maximum), il est ajouté la tarification suivante : renfort d'un animateur (tout niveau de qualification) : 19,50€/h.

✓ **Le conseil Municipal VALIDE à l'unanimité** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un animateur jeunesse signée avec l'association Loisirs et Culture et AUTORISE le Maire à signer cet avenant n°1.

### > Séance du 25 mars 2024

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ne constitue pas une obligation pour la Commune de Lassy car elle compte moins de 3500 habitants. Néanmoins, M. le Maire souhaite instaurer ce débat avant le vote du budget au conseil municipal du 8 avril 2024. Un rapport d'orientation budgétaire a été présenté par M. le Maire et a été suivi d'un débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 avec les membres du conseil municipal.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire.

## FINANCES : PARTICIPATION AU CRIC

Madame Véronique LEDUC, 2<sup>ème</sup> Adjointe présente la proposition du bureau municipal réuni le 4 mars 2024 concernant la demande de subvention du Comité des Relations Internationales du Canton de Guichen (CRIC) reçue le 4 mars 2024. Le CRIC sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 200€. Il est proposé de verser une subvention de 200 € au CRIC.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'accepter les propositions du bureau municipal décrites ci-dessus

D'imputer cette dépense à l'article 6574 de la section fonctionnement du budget communal

D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet objet

## COMMERCE : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR LE FOOD TRUCK

Mme ROTH TRENEUR Anne Laure a proposé à la Commune son projet de créer sa société de commerce ambulante « Food truck » pour juin 2024 et par la même occasion a fait une demande d'emplacement pour sa future remorque car cette offre n'est pas présente dans la commune.

Ce commerce concerne la vente de galettes et de crêpes élaborées à partir de produits locaux issus de circuits courts. Cette convention précise les obligations tenant à l'exploitation, notamment celles relatives à la propreté permanente des lieux, à l'évitement de nuisances. La Commune peut à tout moment restreindre ou reprendre temporairement l'intégralité de l'espace autorisé à l'occupant d'occupation pour diverses raisons telles que des travaux sur le domaine public, des manifestations publiques etc.

La convention est conclue pour une durée d'un an. La continuité de l'occupation au-delà de cette durée devant faire l'objet d'un nouveau contrat.

Cette occupation temporaire du domaine public est conclue en contrepartie d'une redevance mensuelle fixée par le conseil municipal. Une redevance de 2 € par est proposée aux membres du conseil.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

D'ACCEPTER l'installation du commerce ambulante « Food Truck » sur le parking Raymond PIRON

D'APPROUVER les termes de la convention temporaire du domaine public telle que présentée

D'ARRÊTER le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 2 € par jour

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un commerce ambulante « Food Truck »

D'AUTORISER le Maire à reconduire la présente convention chaque année à chaque échéance de celle-ci.

## PATRIMOINE – VENTE LOCAL ESTHETICIENNE

Suite à la délibération du 15 décembre 2023 fixant le prix de vente à 94 000 € de l'immeuble situé au 9 rue Pierre Marie Josse à Lassy, actuellement loué pour une activité d'esthéticienne à Mme LECONTE Élodie. Le bureau municipal réuni le 25 mars 2024 propose de retenir cette proposition et de charger Maître Pinguet des formalités notariales.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :** de désigner Maître Pinguet comme notaire chargé de la régularisation de cette vente, et, d'autoriser Monsieur Le Maire à la vente du bâtiment situé au 9 rue Pierre Marie Josse et à signer tout document se rapportant à cet objet

# VIE MUNICIPALE

## JEUNESSE: CONVENTION ARGENT DE POCHE AVEC VHBC

Madame Véronique LEDUC, 2<sup>ème</sup> Adjointe présente le dispositif « argent de poche ». Il permet à de jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux collectifs dans la Commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer un chantier correspondant à 3 missions de 4 heures.

Vallons de Haute Bretagne Communauté gère auparavant ce dispositif. L'EPCI propose de continuer à coordonner et de financer ce dispositif dans la limite d'un nombre de chantiers par commune. Il est ainsi attribué à la Commune de Lassy 3 chantiers dont les frais feront l'objet d'un remboursement intégral par la Communauté de Communes.

Il est précisé que si les communes souhaitent organiser un nombre supérieur de chantiers, elles prendraient à leur charge les coûts afférents des chantiers supplémentaires.

Une convention de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2023 a été soumise à la Commune par l'EPCI.

Celle-ci précise que la Communauté de Communes remboursera la commune de Lassy, dans la limite de 3 chantiers de 12 heures, sur présentation d'un bilan, sur la base d'une rémunération des jeunes équivalente à un SMIC horaire, toutes charges comprises,

Elle précise également que l'encadrement des missions et des jeunes bénéficiaires sera réalisé par les agents communaux. Les services de la Commune assurent la gestion administrative des contrats et de la paie des jeunes recrutés pour ce dispositif.

Considérant que la convention faisant l'objet de cette délibération n'autorise que le recrutement de 3 jeunes pour la réalisation de 3 chantiers de 12 heures,

Vu l'accroissement d'activités dans les services municipaux pendant la période estivale (grand ménage, services techniques, services administratifs)

Il est proposé d'étoffer le dispositif sur la Commune au-delà des 3 chantiers précités.

Les services municipaux ont des besoins spécifiques et temporaires pendant la saison estivale (grand ménage, entretien espaces verts, rangement médiathèque, etc.). Ainsi, en complément ; d'autres jeunes de 16 à 17 ans pourraient être recrutés pour remplir ces missions ponctuelles et ainsi connaître une première expérience professionnelle

Ainsi, le dispositif argent de poche pourrait accueillir durant l'été 2023 :

- **3 jeunes de 16-17 ans** dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes, pris en charge financièrement par l'EPCI

- **6 jeunes de 16-17 ans** pour intervenir sur les services municipaux, intégralement pris en charge sur le budget communal.

Les jeunes recrutés le seront sous un statut de vacataires, rémunérés au niveau du SMIC horaire.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'APPROUVER le déploiement du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de Lassy sur la base de la convention « mise en place du dispositif argent de poche » pour l'année 2024 et D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

## > Séance du 8 Avril

Monsieur NOEL, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal les différents éléments des budgets successifs de la Commune de LASSY.

## FINANCES – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2023 fait apparaître un montant total de dépenses et recettes par section comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	1 128 843.30 €	775 107.82 €
Recettes 2023	1 319 522.12 €	1 122 361.32 €
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>190 678.82 €</b>	<b>347 253.50 €</b>

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023
DF	Total dépenses de fonctionnement	1 128 843.30
011	Charges à caractère général	332 283.95
012	Charges de personnel et frais assimilés	588 186.20
014	Atténuations de produits	29 868.04
65	Autres charges de gestion courante	151 333.50
66	Charges financières	4 531.26
67	Charges exceptionnelles	6 326.52
68	Dotations aux amortissements	0.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	16 313.83
023	Virement à la section d'investissement	0.00
RF	Total recettes de fonctionnement	1 319 522.12
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 769.80
73	Impôts et taxes	753 808.00
74	Dotations, subventions et participations	369 021.58
75	Autres produits de gestion courante	16 033.03
76	Produits financiers	242.01
77	Produits exceptionnels	910.41
013	Atténuations de charges	3 288.82
042	Opération d'ordre entre sections	4 455.11
DI	Total dépenses d'investissement	775 107.82
16	Emprunts et dettes assimilées	35 094.72
20	Immobilisations incorporelles	41 305.45
204	Subventions d'équipement versées	20 724.21
21	Immobilisations corporelles	665 248.33
23	Immobilisations en cours	8 280.00
020	Dépenses imprévues	0.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 455.11

041	Opérations patrimoniales	0.00
RI	Total recettes d'investissement	1 122 361.32
10	Dotations, fonds divers et réserves	93 752.79
Dont 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	31 726.51
13	Subventions d'investissement	187 829.54
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	16 313.83
041	Opérations patrimoniales	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	824 465.16

La section de fonctionnement dégage un excédent de clôture de 190 678.82 €

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 347 253.50 € ;

Le compte administratif 2023 fait ressortir un excédent de clôture de 537 932.32 €.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'ADOPTER le compte administratif 2023 du budget principal de la commune de LASSY.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL

Dressés par Monsieur Vincent GILLET, comptable à la trésorerie de Guichen

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'ACCEPTER le compte de gestion du budget principal de la commune de LASSY dressé par le receveur pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, et, D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL

Le compte administratif 2023 fait apparaître un montant total de dépenses et recettes par section comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2023	199 265.78 €	24 211.16 €
Recettes 2023	233 290.50 €	45 893.95 €
Résultat de l'exercice 2023	34 024.72 €	21 682.79 €

Les dépenses et recettes du budget annexe se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Cha-pitre	Libellé	Réalisé 2023
<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>199 265.78</b>
011	Charges à caractère général	128 565.90
012	Charges de personnel et frais assimilés	69 543.95
65	Autres charges de gestion courante	1.80
022	Dépenses imprévues	0.00
67	Charges exceptionnelles	56.00
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>233 290.50</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	232 800.43
75	Autres produits de gestion courante	2.61
77	Produits exceptionnels	465.46
002	Excédent reporté	0.00
013	Atténuations de charges	0.00
<b>DI</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>24 211.16</b>
020	Dépenses imprévues	0.00
21	Immobilisations corporelles	24 211.16
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>45 893.95</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1302.55
Dont 1068	Excédents fonctionnement capitalisés	0.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 591.40

La section de fonctionnement dégage **un excédent de clôture de 34 024.72 €** ;

La section d'investissement dégage **un excédent de clôture de 21 682.79 €**.

Le compte administratif 2023 fait ressortir **un excédent de clôture de 55 707.51 €**.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'ADOPTER le compte administratif 2023 du budget annexe restaurant municipal de la commune de LASSY.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL

Dressés par Monsieur Vincent GILLET, comptable à la trésorerie de Guichen

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'ACCEPTER le compte de gestion du budget restaurant municipal de la commune de LASSY dressé par le receveur pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, et, D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2023 fait apparaître un montant total de dépenses et recettes par section comme suit :

Section	Exploitation	Investissement
Dépenses 2023	107 614.29	50 664.56
Recettes 2023	148 144.84	182 607.26
Résultat de l'exercice 2023	+ 40 530.55 €	+ 131 942.70 €

Les dépenses et recettes du budget assainissement se répartissent entre les sections d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement comme suit :

Cha-pitre	Libellé	Réalisé 2023
<b>DF</b>	<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>107 614.29</b>
002	Déficit d'exploitation reporté	0.00
011	Charges à caractère général	44 067.68
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 267.42
66	Charges financières	4 425.41
022	Dépenses imprévues	0.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	39 853.78
<b>RF</b>	<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>148 144.84</b>
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	137 760.55
77	Produits exceptionnels	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	10 384.29
<b>DI</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>50 664.56</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	21 914.75
23	Immobilisations en cours	14 433.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 384.29
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>182 607.26</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	39 853.78
10	Dotations et fonds divers	22 337.67
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 515.81

## INFOS DE LA MÉDIATHÈQUE

Toutes infos sur :  
<https://www.lassy35.fr/mediatheque-2/>  
 Tél : 02.99.42.02.87  
 Mail : mediatheque.lassy@gmail.com  
 Retrouvez nos actualités et nos pépites sur Facebook.



**Mario Kart Home Circuit**  
 La médiathèque s'est associée à l'espace jeunes pour proposer une animation haute en couleur pendant les vacances. Les participants ont pu créer un circuit grandeur nature au sein de la médiathèque, fait de vieux livres et de tout le mobilier nécessaire, pour ensuite s'affronter lors de courses de voiture « en vrai ».



**Gravures et poésie**  
 Les gravures de Morgane Ruhlmann et les poèmes d'Emmanuel

Bourgeois sont exposés à la médiathèque jusqu'à mi-mai. Le 13 février a eu lieu l'inauguration en présence des deux artistes, avec une lecture des poèmes à voix haute.

### Retour sur les animations du mois d'avril au Tiers Lieu

#### Spectacle et apéro mortel

Le 20 avril, la médiathèque a accueilli Aurélie Budor Le Minor, comédienne, et Camille Hoinard, metteuse en scène, pour leur spectacle Vivantes. Un seul en scène vibrant, qui interroge notre rapport à la mort. Les 30 spectateurs sont ensuite restés pour l'apéro-mortel, un temps d'échange sur ce sujet encore trop tabou, accompagné de quoi grignoter !



#### Léa Burban en stage SNU

Léa Burban est en stage à la médiathèque, pour effectuer les 84h de MIG (mission d'intérêt général) qui lui permettront de valider son SNU. Elle a ainsi pu découvrir de nombreuses facettes du métier de bibliothécaire et apporter une grande aide à Chann, la salariée.

### Les ateliers à venir



# Samedi 8 juin

de 14h à minuit  
 Place St Martin

## Restauration sur place et à emporter

# Lassy les Arts 2 Rues

La musique dans tous ses états

9<sup>ème</sup> édition

Entrée, animations et spectacles **GRATITS**

Repas animé avec l'Acouswing, Tabibou et MrToulmonde, à partir de 18h30

[www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

# Samedi 8 juin

## Place St Martin

### Ateliers/Animations

**Tout l'après-midi :**

- Maquillage avec des professionnels.
- Tatouage temporaire et onglerie avec Elodie de L'Beauty
- « La cabane à histoires » près de l'église sera un refuge cocoon pour écouter les histoires lues par Chann la bibliothécaire, des bénévoles de la bibliothèque et Fabienne, bénévole. Dans la salle d'attente de la maison paramédicale, un atelier snoezelen pour les bébés et leur parent. Atelier animé par une animatrice du RPE de VHBC, Chann, des membres de l'association Les P'tits Lassésiens, et, Anne-Cécile, bénévole. Une belle expérience de stimulation des sens sécurisante, ludique et apaisante. Véritable bulle de douceur et de relaxation.
- 15h à 17h : stage polyphonique avec Dicia, dans l'église.
- 15h à 17h : La diagonale du Jazz, vient l'essayer à une partie d'échec avec un joueur de saxo.
- 15h à 17h : atelier et démonstration de Hip Hop avec la compagnie Primitif
- 16h à 18h : atelier et démonstration de Danse et percussion africaine avec les musiciens et danseuses de l'association Ayello
- 15h à 19h : Devenir un artiste, choisi ton instrument, et joue ton morceau dans la Guitaravane
- 15h à 19h : Devenir un artiste graffeur en participant à la création d'un graff géant sur les Arts2rues accompagné par les jeunes de l'espace jeunes et 2 graffeurs professionnels de la compagnie Mya. Ce graff sera ensuite exposé au public.

### Place St Martin

**14h00 :** lancement des festivités avec la **représentation des enfants de l'école Camille Claudel et Musicoles.**

**15h00 :** Place à la fanfare **La déamb' de Musicoles** pour annoncer la parade

**15h30 :** **Parade d'ouverture** avec « **Nautilus** » ses scaphandriers et son sous-marin accompagnés des méduses qui vont danser avec des bulles géantes.

**16h30 :** « **Musette circus** », Mismo clown attaché et attachant est fier de vous ouvrir les portes de son cabaret. Spectacle de clown jongleur et musicien, il vous montera des numéros techniques et physiques exceptionnels en passant de Léon l'accordeon à José le mono star. Préparez-vous à rire, pleurer, frissonner....

**18h00 :** « **Elixir** » " N'auriez-vous pas rêvé d'une boisson extraordinaire capable de résoudre le moindre de vos soucis ? Ne cherchez plus ! L'érudit, l'incroyable, le sensationnel Docteur Big, après avoir investi sa vie à analyser, expérimenter, développer, a enfin trouvé la solution ! Elle est là, derrière ce rideau, prête à être révélée aux yeux du monde entier et à changer votre vie ! Tout simplement. Vous êtes dans le doute ? Que cela ne tienne, écarquillez grand les yeux et laissez-vous entraîner et convaincre par ces démonstrations ! Mademoiselle Swing, Little, are you ready ?! »

**19h00 :** **Parade finale** avec les Kiltaclou survoltés, les scaphandriers et leur jonglerie, et, Agréabulles avec sa marionnette géante, leur fabrique à bulles.

**23h00 :** Pour conclure les festivités, **spectacle nocturne**, déambulation lumineuse et spectacle fixe led et aérien avec **Nautilus** face à la place Raymond Piron.

### Dans l'église :

**17h30 :** Concert avec la chorale des LéZArts.

### Déambulation

Vous rencontrerez et jouerez, chanterez avec les **Kiltaclou**, un trio de musiciens déjantés. Agréabulles vous enveloppera dans ses bulles géantes. Une animation originale, vraie, grandiose avec d'envoûtantes bulles de savon plus que géantes qui enchanteront petits et grands. Les clowns **Mismo** et **Paco** viendront à votre rencontre pour des tours et des sculptures de ballons.

### RESTAURATION

Tout l'AM les associations vous proposeront des crêpes, des pop corn, et, des boissons à la buvette. A l'heure du repas, boissons vendues à la buvette.

**A PARTIR DE 19h30 REPAS MUSICAL AVEC L'ACOUSWING, LALAÏOU ET MRTOULMONDE**

Une offre diversifiée de repas avec 3 Food trucks (rue Léon Piel), le Sympatic Bar et la boulangerie ALLAIN.

Propositions :

- EN VOITURE SIMONE : des frites, hamburgers
- NIAM WOK : spécialités tai avec des nems poulet, samoussas, nouilles sautées,
- TI BOKIT : spécialités créoles avec rougaille saucisse, etc...
- SYMPATIC Bar : galettes saucisses, etc...
- BOULANGERIE ALLAIN : snacking avec sandwichs, foccacia...

# Focus sur l'association **Sourire Malgache**



## Une délégation de l'association Sourire Malgache s'est rendue à Madagascar du 6 au 21 avril 2024.

### Inauguration du lycée

Ce voyage fut l'occasion, entre autres, d'inaugurer le lycée que l'association a entrepris de financer (plus de 100 000 €) dans le village d'Ambohitsoabe il y a déjà 10 ans. Le terrain a été acheté en 2014, et les travaux, quant à eux, ont démarré en septembre 2018. Aujourd'hui, le bâtiment est terminé, et il ne reste plus qu'à l'équiper de mobilier afin qu'il soit mis en service en septembre prochain.



Le travail réalisé par les ouvriers est vraiment remarquable, et va permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions.

L'inauguration a eu lieu le mercredi 17 avril, en présence de la congrégation, propriétaire du terrain, des enseignants et de tous les élèves qui nous ont réservé un formidable accueil. Après quelques discours, et des danses que nous ont offerts les élèves, le prêtre a béni le bâtiment.



Ce fut une très belle fête qui nous a redonné du baume au cœur pour poursuivre nos actions.

### Interventions auprès de l'ONG Graine de Bitume

Au cours de notre séjour, nous sommes également intervenus en tant qu'animateurs au sein de l'ONG Graine de bitume dont Christine, notre présidente d'honneur, est la coordinatrice. Cette ONG œuvre pour l'insertion sociale, scolaire et professionnelle d'enfants et jeunes en situation de rue à Antananarivo. Elle les accueille en dehors des heures de cours, en leur proposant diverses activités qui leur permettent de s'épanouir et de sortir de leur condition de vie difficile. Elle leur offre également un repas le midi.



Parmi les activités proposées par l'ONG, il y a l'initiation au cirque. Mais pour cela, il est nécessaire d'avoir un certain nombre d'équipement, comme des balles de jonglage, des cerceaux... Grâce à quelques généreux donateurs, les membres de l'association ont pu recueillir avant de partir un certain nombre de matériels qu'ils ont acheminés dans leurs valises jusqu'à Madagascar. Lors de la remise de ces équipements aux jeunes et à leur professeur, nous avons pu constater la joie et le plaisir qu'ils ont eu à les utiliser immédiatement. A l'issue de cette remise, les élèves nous ont offert un joli spectacle.

Notre intervention au sein de l'ONG a consisté à proposer aux enfants des activités de travaux manuels (pompons, éponges) et de dessin, le but étant, entre autres, de les amener à parler français pour qu'ils se sentent plus à l'aise avec notre langue.



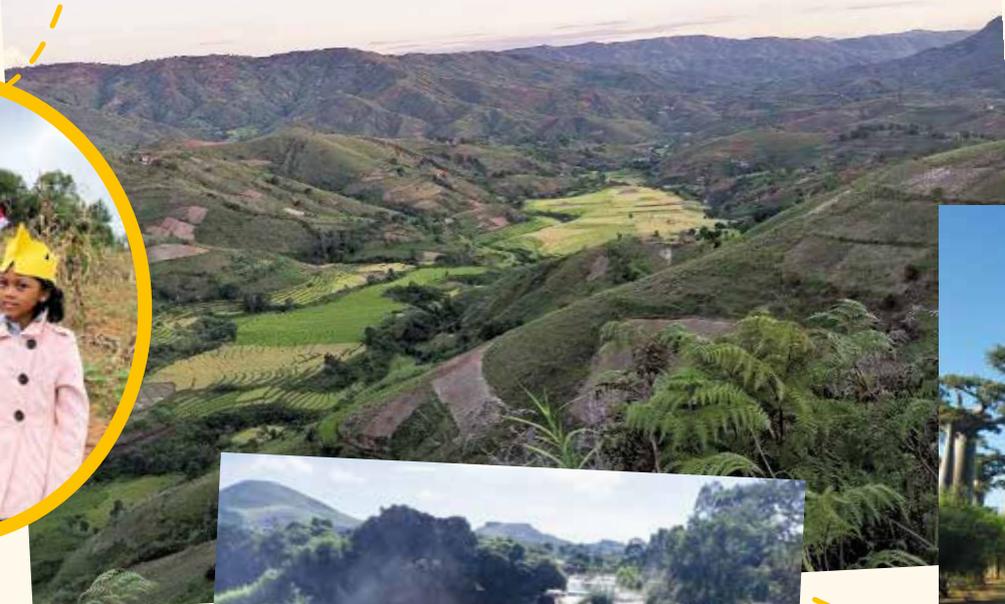
Ce fut une **expérience inoubliable, pleine de partage et d'émotion**, tant il nous a été difficile de les quitter au bout d'une semaine.

Outre l'animation auprès des enfants, le vendredi après-midi a été consacré à **leurs mamans** à qui nous avons **appris à confectionner des éponges avec des manches de vieux tee-shirts**. Elles ont très vite compris l'intérêt de la démarche et sont reparties avec plein d'idées dans la tête pour développer le concept.



### Découverte de l'environnement du pays

Nous avons également profité de notre séjour pour visiter un peu le pays. Les paysages sont très vallonnés, avec beaucoup de rizières. Nous nous sommes rendus sur la cote ouest, à **Morondava**, où nous avons pu découvrir **le canal de Mozambique**, ainsi que **les baobabs**, arbres majestueux emblématiques de l'île. Sur le chemin du retour, nous avons fait une petite excursion pour découvrir des cascades, et voir **des lémuriers**.

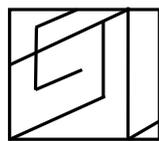


### Une visite à Sœur Lina

Enfin, nous avons profité de notre passage sur la cote ouest pour rendre visite à Sœur Lina, à qui nous avons financé les études d'infirmière. Elle officie actuellement **dans un dispensaire près de Morondava**. A cette occasion, nous lui avons ramené des pansements qui lui seront bien utiles dans son travail.



Si ce récit vous a plu, et que vous souhaitez, vous aussi, vivre une telle expérience, n'hésitez pas à nous rejoindre au sein de l'association Sourire Malgache. Catherine VALDRINI  
[contact@souiremalgache.org](mailto:contact@souiremalgache.org)



ESPACE  
JEUNES  
LASSY

### Vacances de février sous le signe du jeu :

L'espace jeunes a accueilli **41 lasséens** et lasséennes du 26 février au 08 mars. Encore un record cette année pour notre espace jeunes sur l'ouverture hivernale de cette période ! Ces vacances sont dans la continuité de cette année riche en émotions avec un groupe très fort que ce soit dans la mixité avec une belle force Intergénérationnelle.

Au programme de ces vacances nos jeunes lasséens ont pratiqué une randonnée, puis se sont fait la guerre au **Paintball**, puis se sont reconciliés avec **la réalisation de magnifiques crêpes**. Digne d'un restaurant étoilé... Gardons cela pour plus tard au vu des futures actualités à vous transmettre. Ils ont su parvenir à bout des épreuves d'un **escape Game farfelu** fabriqué par les soins de notre animateur jeunesse.



### Vacances d'avril sous le signe du sport :

Avec un succès toujours grandissant **l'espace jeunes a accueilli 49 Jeunes** Lasséens et Lasséennes, du jamais vu depuis l'ouverture du dispositif jeunesse. En cette période de printemps et une météo parfois timide, ce dernier virage avant la période de grandes vacances nous laisse un goût fleuri par la volonté de nos jeunes de passer un moment convivial ensemble. Les vacances ont excellemment démarré dans le cadre de l'organisation **du tournoi Ufolep**. Nos jeunes se sont rencontrés avec d'autres jeunes du territoire, y compris des espaces jeunes Rennais, à travers des activités faites pour la mixité : la double corde à sauter, le Chess tag (un « chat » en 1 contre 1 où vous devez toucher votre adversaire dans un temps imparti).

L'enjeu ? une qualification à Rennes aux régionales pour s'affronter à nouveau contre d'autres espaces jeunes de la région Bretagne, ce qu'ils ont réussi puisqu'ils se sont rendus le 18 mai à Rennes. Et là à nouveau ils se sont qualifiés pour la finale nationale. **Rendez-vous pour la finale nationale à Paris les 22 et 23 juin en plein J-O.**

Voici nos grands vainqueurs (sur la photo), encore bravo à eux pour leurs valeurs et leur attitude exemplaire lors de ces différentes épreuves.



PARIS 2024



Tournoi des 3 ballons

Après s'être qualifiés à Rennes **nos jeunes lasséens ont remporté le tournoi inter-communal de foot**, « on prend les mêmes et on recommence ! ».

A l'issue de cette journée, Lassy a su reproduire le même scénario que l'année dernière, une finale Lassy contre Lassy et devinez qui a gagné, et bien nos lasséens ! Mais nos 11-14 ans n'ont pas su trouver la solution pour mettre à mal notre équipe des 15-17ans, encore quelques années et ils y arriveront !

Enfin pour achever ces vacances, une **sortie au Parc des Gayeulles à Rennes** a été organisée entre 4 communes avec les espace jeunes de Goven, Guignen et Bourg des Comptes. Entre vertige et jusqu'aboutisme, nos jeunes se sont prêtés au jeu de la nature. Au programme de cette journée : promenade le matin et acrobranche tout l'après-midi, la fin des vacances n'aura pas été de tout repos.



Désormais Cap sur l'été pour bien finir l'année scolaire. L'animation jeunesse d'été (AJE) se prépare



L'espace jeunes de Lassy sera ouvert du 8 au 26 juillet. Vous recevrez prochainement une date de rencontre parentale où les jeunes présenteront la programmation projetée puisqu'ils participeront comme d'habitude aux choix des activités qui seront proposées durant l'AJE. Des activités seront organisées en inter espace jeunes pour favoriser la rencontre des adolescents. Cette année nous anticiperons aussi une sortie à 36 jeunes afin de répondre à un maximum de familles. Restez informé sur le site : [www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr), et, aussi directement auprès de Yann l'animateur.

**ESPACE JEUNES**  
**OUVERT**  
DU 08 JUILLET  
AU 26 JUILLET

ANIMATION JEUNESSE  
D'ÉTÉ (AJE) A LASSY

Informations :  
[www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)  
Yann ROBERT : 06 83 08 15 78

Inscription par mail  
[animateur.lassy@gmail.com](mailto:animateur.lassy@gmail.com)



## DERNIÈRES ACTUS



### Le graff des Arts2rues

Nos jeunes ont démarré la **préparation des Arts2rues qui auront lieu le 08 juin**, nous ne pouvons pas vous en dire plus sur leur projet mais nous espérons que la surprise sera à la hauteur de votre soutien et votre confiance que vous leur faite depuis déjà longtemps. **Venez le découvrir ils comptent sur vous !**



Enfin, comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent Lien, le projet de restaurant éphémère se prépare, il aura lieu à la rentrée 2024. « **Lassyboulette** » ouvrira ses portes pendant une courte période, nos jeunes de Lassy vont ainsi se responsabiliser à travers ce projet culinaire.

## Le Pass colo, c'est quoi exactement ?

Faciliter les départs en colonies de vacances des enfants, l'année de leurs 11 ans, tel est l'objectif du Gouvernement en créant une nouvelle aide allant de 200€ à 350€ pour les familles ! Créé dans le cadre du Pacte des solidarités, le Pass colo est un dispositif de l'État permettant de rendre accessibles les départs en colonies de vacances des enfants **l'année civile de leurs 11 ans**, âge charnière de l'entrée au collège, grâce à **une aide financière allant de 200€ à 350€**. Le montant du Pass colo, calculé en fonction de votre quotient familial, est déduit directement du prix du séjour. **Le Pass colo en 3 étapes** et accès aux sites d'infos nécessaires pour faire la demande : ➡

Cette année, je pars en colo !



**Je vérifie mon éligibilité**  
Si je suis allocataire CAF ou adhérent MSA, j'ai reçu un message m'indiquant que je suis éligible au Pass colo calculé à partir de mon quotient familial !  
Si je ne suis ni allocataire CAF ni adhérent MSA, je me connecte sur la plateforme jeunesse au plein air !



**Je prends connaissance des colos éligibles au Pass colo pour mon enfant.**  
Je consulte le catalogue des colos éligibles au Pass colo et je contacte l'organisateur pour connaître les modalités du séjour et le prix.



**J'inscris mon enfant en colo !**  
Le montant du Pass colo est immédiatement déduit du coût du séjour ! Et rappelez-vous, le Pass colo est cumulable avec d'autres aides.  
Il n'y a plus qu'à partir en vacances !

Évaluez le montant de votre Pass colo !

Le catalogue des colos Pass colo

Toutes les infos : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

## L'animation t'intéresse, l'âge pour préparer le BAFA abaissé à 16 ans !

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs. Dorénavant, les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins le premier jour de la session de formation générale, selon Le décret n° 2022-1323 du 14 octobre 2022.

**La formation comprend 3 étapes : 2 sessions théoriques et 1 stage pratique se déroulant obligatoirement dans l'ordre suivant :**

- 1. Session de formation générale (8 jours) ;**
- 2. Stage pratique (14 jours).** Il est conseillé au candidat de commencer sa recherche de lieu de stage pratique en début de formation ;
- 3. Session d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours).** La session de qualification a pour objectif l'obtention de prérogatives d'exercice dans un domaine spécialisé (voile, canoë-kayak, loisirs motorisés et surveillance des baignades).

A l'issue de la formation et l'obtention du BAFA, **les lieux d'exercice sont** les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances et accueils de loisirs, notamment), qui peuvent être organisés par des associations, collectivités locales, comités d'entreprise et sociétés commerciales. Il est possible de se renseigner auprès de sa commune, des services départementaux ou des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES et DRAJES). A Lassy, Yann Robert l'animateur communal de l'espace jeune peut renseigner le jeune qui souhaite passer son BAFA. Il est possible de solliciter une aide financière auprès de la communauté de commune de VHBC en déposant un dossier de Bourse initiative jeunes (BIJ) auprès du Service Information Jeunesse situé au RESO à Guichen. Toutes infos et téléchargement du dossier : <https://www.vallons-de-haute-bretagne-communaute.fr/les-points-info-jeunesse/>



## PRÉPA QUALIF

La Région propose et finance chaque année plus de **25 000 parcours de formation**. **Adaptée à chaque situation, l'offre de formation se décline en 2 gammes : PRÉPA, pour concrétiser son projet professionnel, et QUALIF pour monter en compétences dans les secteurs d'emploi en Bretagne (agriculture, mer, numérique, industrie, sanitaire et social...).** Retrouvez les formations financées sur Je recherche une formation | Ideo (bretagne.bzh)

**Des formations adaptées à vos besoins**

Dans le cadre de notre offre de formation professionnelle, nous finançons chaque année près de 25 000 parcours sur-mesure, disponibles partout en Bretagne :

- **PRÉPA** pour élaborer un projet professionnel ou acquérir des compétences-clés
- **QUALIF** pour obtenir une qualification « métier », notamment dans les secteurs qui recrutent en Bretagne

Pour favoriser votre accès à l'emploi dans ce contexte de crise sanitaire, la Région finance, avec le soutien de l'État, 3 700 places de formation supplémentaires en 2021-2022.

**Des coups de pouce à la formation et la mobilité**

Afin de permettre à un maximum d'entre vous d'intégrer une formation et de sécuriser votre parcours vers l'emploi, nous renforçons nos aides :

1. **Financement des coûts de formation** par la Région Bretagne
2. **Aide financière de la Région** de 390 € à 930 € par mois ou bourse d'études (QUALIF Sanitaire & Social)
3. **Accompagnement individualisé** tout au long du parcours pour favoriser l'accès à une formation qualifiante ou un emploi
4. **Tarifs préférentiels sur le réseau de transport régional Breizhgo** : plus de 50 % de réduction sur les trajets en car et TER Breizhgo (tarif « jeunes » ou carte solidaire Breizhgo)
5. **Financement du permis de conduire** : jusqu'à 1 500 € pris en charge par la Région
6. **Soutien à l'équipement informatique** : mise à disposition d'ordinateurs à prix réduits (environ 20 € par trimestre)

\*Aides soumises à conditions et critères d'éligibilité

Le saviez-vous ?



Infos sur [bretagne.bzh/formation-emploi](https://bretagne.bzh/formation-emploi)

## ➔ Suite Vie Municipale

La section d'exploitation fait ressortir un excédent de clôture de 40 530.55 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 131 942.70 €.

Le compte administratif 2023 fait ressortir un excédent de clôture de 172 473.25 €.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** D'ADOPTER le compte administratif 2023 du service public d'assainissement collectif de la commune de LASSY.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Dressé par Monsieur Vincent GILLET, comptable à la trésorerie de Guichen. Monsieur Le Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2023 de Monsieur Le Maire étant concordants avec le compte de gestion de la trésorerie, les résultats d'exécution vont être repris à l'occasion du vote du budget 2024. Les documents compte de Gestion sont annexés à la présente délibération.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** : D'ACCEPTER le compte de gestion du budget Assainissement de la commune de Lassy, dressé par le receveur pour l'exercice 2023, **visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, et, D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.**

## FISCALITÉ : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs qui sont fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.90 % (taxe communale + taxe départementale)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40.80 %
- taxe d'habitation (TH) : 14.33 %

- **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

DE DÉCIDER de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35.90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40.80 %

➤ taxe d'habitation (TH) : 14.33 %

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

## FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Mr Noël rappelle qu'en comptabilité « M57 » pour l'excédent de fonctionnement, « M49 » pour l'excédent d'exploitation, constaté aux comptes administratifs, doit être affecté en section de fonctionnement/exploitation ou d'investissement par délibération du Conseil Municipal.

Concernant le budget principal : après constatation des résultats du compte administratif 2023, le Conseil est invité à les affecter.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

D'ARRETER le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Principal à + 190 678.82 € et d'affecter un montant de 190 678.82 € au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

D'ARRETER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal communal à + 347 253.50 € et d'affecter cet excédent à la section d'investissement du Budget Primitif 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ARRETER le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Restaurant à 34 024.72 € et d'affecter ce résultat en section d'investissement.

D'ARRETER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2023 du Budget Restaurant à + 21 682.79 € et d'affecter ce résultat à la section d'investissement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet

## AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'ARRETER le résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget assainissement collectif à + 40 530.55 € et d'affecter ce résultat en section d'investissement.

D'ARRETER le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2023, au budget assainissement collectif à + 131 924.70 € et d'affecter ce résultat en section d'investissement.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

# VIE MUNICIPALE

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération 24-12 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire,

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à 1 351 875.00 €. Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	399 943.00
012 - Charges de personnel	617 537.00
014 - Atténuation de produits	29 868.04
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	0.00
023 - Virement à la section d'investissement	121 359.87
042 - Opération d'ordre entre section	16 313.83
65 - Autres charges de gestion courante	163 172.00
66 - Charges financières	3 281.26
67- Charges exceptionnelles	400.00
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 351 875.00</b>

#### Recettes

En fonctionnement, les recettes totales s'élèvent à 1 351 875.00 €. Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement	0.00
013 - Atténuations de charges	3 400.00
042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00
70 - Produits de services	70 681.00
73 - Impôts et taxes	778 937.00
74 - Dotations et participations	379 896.00
75 - Autres produits gestion courante	23 900.00
76 - Produits financiers	261.00
77- Produits exceptionnels	94 800
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 351 875.00 €</b>

Les ressources de la commune proviennent des produits des services municipaux, des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), des dotations, des subventions et participations et des produits de gestion courante.

### Section d'investissement

#### Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à 921 286.65 €. Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
020	Dépenses imprévues Invnt	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
041	Opérations (d'ordre) patrimoniales	0.00
16	Remboursements d'emprunt	35 094.72
20	Immo. incorporelles	68 000.00
204	Subvention d'équipements versées	22 000.00
21	Immo. corporelles	780 000.00
23	Immo. en cours	16 191.93
<b>Dépenses</b>		<b>921 286.65 €</b>

#### Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à 921 286.65 €. Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
001	Excédent 2023	347 253.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	16 313.83
041	Opérations (d'ordre) patrimoniales	0.00
10	Dotations	300 678.82
13	Subventions d'investissement	257 041.00
16	Emprunt et dette assimilée	0.00
<b>Recettes</b>		<b>921 286.65 €</b>

**A l'issue de la présentation, le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2024 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

Monsieur le Maire soumet au vote la section de fonctionnement du budget primitif 2024 de la commune s'équilibrant à hauteur de **1 351 875.00 €**.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de **921 286.65 €**.

✓ **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'ADOPTER dans son ensemble le budget primitif 2024 de la Commune tel que présenté ci-dessus et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- Section de fonctionnement : 1 351 875.00 €.
- Section d'investissement : 921 286.65 €.

D'AUTORISER le Maire à exécuter ce présent budget.

## BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL – VOTE DU BUDGET 2024

### Section de fonctionnement du budget restaurant

#### Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à **220 502.00 €**. Les principaux chapitres du budget primitif se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00
011 - Charges à caractère général	141 453.00
012 - Charges de personnel	78 700.00
65 - Autres charges de gestion	149.00
67 - Titres annulés sur exercices antérieurs	200.00
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>220 502.00 €</b>

#### Recettes

En fonctionnement, les recettes totales s'élèvent à 220 502.00 €. Le chapitre du budget primitif du restaurant municipal se résume ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Excédent reporté	0.00
70 - Produits de services	220 000.00
75- Autres produits de gestion	2.00
77 - Produits exceptionnels	500.00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>220 502.00 €</b>

# VIE MUNICIPALE

## Section d'investissement du budget restaurant

### Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent 55 807.51 €. Les chapitres se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
21 -	Immobilisations corporelles	55 807.51 €
<b>Dépenses</b>		<b>55 807.51 €</b>

### Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à **55 807.51 €**. Les chapitres se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
001 -	solde exec sect inves rep	21 682.79
10 -	Dotation et fonds divers	34 124.72
<b>Recettes</b>		<b>55 807.51 €</b>

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'ADOPTER dans son ensemble le budget primitif 2024 « Restaurant municipal » tel que présenté ci-dessus et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- Section de fonctionnement : 220 502.00 €.
- Section d'investissement : 55 807.51 €.

et D'AUTORISER le Maire à exécuter ce présent budget.

## BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur Le Maire, rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Il est composé de deux sections :

✓ fonctionnement de l'équipement (entretien, maintenance, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer l'équipement.

✓ dette, d'autre part à la mise en oeuvre de programmes d'investissements.

### Budget primitif Assainissement collectif 2024

#### Section d'exploitation

##### Dépenses

Les principaux chapitres du budget primitif assainissement en dépenses d'exploitation :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 – Déficit reporté	0.00
011 - Charges à caractère général	72 533.99
012 – Charges personnel	22 000.00
022 - Dépenses imprévues	0.00
042 – Opérations d'ordre	39 853.78
66 - Charges financières	3 496.52
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>137 884.29 €</b>

### Recettes

Les principaux chapitres du budget primitif assainissement en recettes d'exploitation se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
002 - Excédent reporté	0.00
040 – Opérations d'ordre entre sections	10 384.29
70 - Produits de services	127 500.00
77 – Produits exceptionnels	0.00
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>137 884.29 €</b>

### Section d'investissement

#### Dépenses

Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	Montants en €
001	Déficit antérieur reporté	0.00
16	Remboursements d'emprunt	23 031.17
21	Immobilisations corporelles	180 911.56
23	Immobilisations en cours	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 384.29
<b>Dépenses</b>		<b>214 327.02 €</b>

### Recettes

Chapitres	Libellés	TOTAL
001	Excédent reporté	131 942.70
10	Dotations et fonds divers	42 530.55
040	Opérations d'ordre	39 853.77
<b>Recettes</b>		<b>214 327.02 €</b>

**A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire soumet au vote la section d'exploitation du budget assainissement 2024 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de **137 884.29 €**. Puis il soumet au vote la section d'investissement du budget assainissement 2024 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de **214 327.02 €**.**

**✓ Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : D'ADOPTER dans son ensemble le budget primitif 2024 « assainissement » (budget autonome) tel que présenté ci-dessus et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :**

- Section d'exploitation : 137 884.29 €
- Section d'investissement : 214 327.02 €

Et, D'AUTORISER le Maire à exécuter ce présent budget.



## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/



## Travaux pour l'installation de la fibre optique à Lassy

Du lundi 15 Avril 2024 et jusqu'au 10 juin 2024, La société KSN CONNECT est autorisée à procéder aux travaux d'implantation de poteaux pour la création de réseau de fibre optique sur la commune de Lassy. Idem pour la société SANTERNE Bretagne qui, de la même façon et pour les mêmes travaux, à compter du mercredi 2 Avril 2024, et ce pendant une durée de 90 jours, est autorisée à procéder aux travaux d'implantation de poteaux à L'Aulnai, La Pilais, Le Val, Les Buttes, La Chapinai, Le Pont de Lassy, Les Fontenelles, La D776, 35580 LASSY, Cela peut entraîner des désagréments et générer des difficultés pour accéder au réseau internet par moment. Avant tout vous pouvez vous rapprocher de votre fournisseur téléphonique pour être sûr de la nature de vos difficultés à accéder au réseau internet si c'était le cas.



Photo non contractuelle



## Les travaux du futur cabinet médical sont lancés !

A la suite de l'avis émis par la commission d'appel d'offre pour le choix d'attribution des lots aux différents artisans/entreprises pour assurer les travaux de rénovation du bâtiment communal, le conseil municipal du 2 avril a **décidé à l'unanimité d'attribuer les lots du marché de travaux du projet « cabinet médicaux » comme-suit :**

Ainsi, les travaux ont débuté le 16 avril par le gros œuvre avec reprise des fondations puis réalisation de la dalle.

Lots	Sociétés arrivées premières	Prix HT En €	Observations
Lot 1 : Maçonnerie	SOGETP	51 282,32	Variante : Terrasse extérieure Sans variante : 43 238,10€
Lot 2 : Charpente	GRINHARD FRERES	25 942,92	
Lot 3 : Couverture	RMS COUVERTURE	5 761,74	
Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures	Menuiserie BERREE	29 139,68	
Lot 5 : Cloisonnement – Plafonds suspendus – Isolation rampants	ISOLBAT	39 712,70	Variante : Porte et cloisons étage Sans variante : 38 281,50€
Lot 6 : Plomberie – Sanitaires	HOUSSAIS	13 819,07	Variante : Sanitaires étage Sans variante : 11 361,123€
Lot 7 : Électricité – Chauffage - VMC	BH ELECT	24 042,43	
Lot 8 : Chapes – Carrelage – Revêtement de sols	ART-DECO	19 984,10	Variante : Sanitaires étage Terrasse extérieure : 1210€ Sans variante : 637,34€
Lot 9 : Peinture	FERRON PEINTURE	10 385,59	



### Variante « terrasse extérieure »

Lot 1 : Maçonnerie	SOGETP	8044,22
Lot 8 : Chapes – Carrelage – Revêtement de sols	AT DECO	1210,00
	Total	9254,22

### Variante « sanitaires à l'étage »

Lot 5 : Cloisonnement – Plafonds suspendus – Isolation rampants	ISOLBAT	1431,20
Lot 8 : Chapes – Carrelage – Revêtement de sols	AT DECO	637,34
Lot 6 : Plomberie – Sanitaires	HOUSSAIS	2457,95
	Total	4526,49



## Dégradations sur les bâtiments publiques et sur la voie publique

Nous constatons un regain depuis quelques temps de dégradations et de vandalisme sur la commune. De type détériorations des joints des fenêtres neuves de la salle des fêtes, déplacement des poubelles collectives de l'école et de la salle des fêtes amenant à les attacher ce qui complexifie leur utilisation, arrachement de poteaux de ville du sol et dépôt sur la voie publique (exemple au niveau des ralentisseurs devant l'école) au risque de provoquer un accident de la circulation, dégradations à la fontaine de la réserve et du cimetière avec descèlement de la pierre qui supporte les gonds de la grille de sécurité qui de fait ne joue plus son rôle avec les risques que cela engendre...

Nous ne pouvons que nous indigner devant de tels actes « gratuits » pour les auteurs mais qui ne le sont pas pour les Lasséen(e)s car les détériorations engendrées imputent des dépenses supplémentaires au budget communal mais aussi portent atteintes à la bonne volonté des bénévoles d'associations qui donnent de leur temps pour l'entretien du petit patrimoine de la commune. Quelques **éléments législatifs** sont à porter à l'attention : selon le site officiel de l'administration française, « **le « vandalisme »** est le fait de **porter atteinte volontairement** aux biens privés ou publics sans motif légitime ». Selon le Code Pénal, Section 1 Article 322-1, « *la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende...* » et « *Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.* ».

**Bruits de voisinage**

Avec l'arrivée des beaux jours, chacun s'affaire à agrémenter son environnement. Si les travaux de jardinage, de bricolage, passent par l'utilisation d'outils bruyants, nous nous devons de respecter des règles de bon voisinage et des horaires précis.

**Arrêté Municipal**  
N° 13-2010 du 4/5/2010

**CHOISIR LE BON MOMENT, C'EST MOINS DERANGEANT.**

**HORAIRES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE**

Du lundi au vendredi :  
8h30 à 12h00 - 14h à 19h30  
Samedi : 9h à 12h-15h à 19h  
Dimanche et jours fériés : 10h à 12h.

Mairie de Lassy [www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

**DIMANCHE 9 JUIN**

**ELECTIONS EUROPEENNES**

**LASSY  
SALLE JOSEPH  
LEGENDRE  
DE 8H-18H**

Pour voter, vous devez présenter :

- Soit une pièce d'identité et votre carte électorale
- Soit une pièce d'identité seulement

Vous devez présenter l'original du document. Une photographie, photocopie ou un téléchargement sur smartphone ne sont pas acceptés.

## Etat Civil



**Décès :** Mme Armelle, Madeleine HOUSSIN née FRALEUX décédée à Guichen le 06/03/2024



**Naissance :** • **5 avis de naissance.**  
Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.

## Mariage :



- Madame DREYFUS Céline et Monsieur VAUGEOIS Fabrice le 27/04/2024.
- Le 11 mai 2024, **noces d'or sous un soleil radieux** : Se sont entourés de leurs enfants, petits-enfants, et, amis, que **Mr et Mme GUIHUR Michel et Madeleine**, toujours avec autant d'amour et d'émotion, ont renouvelé leurs vœux de mariage qu'ils s'étaient faits, jour pour jour, le samedi 11 mai 1974 à la mairie de Ploermel.

# VIE MUNICIPALE

## Expression des groupes

### « Lassy, Cap 2026 »

Les beaux jours arrivent et nous constatons que le parc rue du Patis est très fréquenté. Il est attractif avec ses jeux pour enfants en plein air. Après échanges avec des parents utilisateurs et leurs souhaits de le voir s'étoffer, nous avons le projet de l'améliorer en y installant de nouveaux jeux : 2 balançoires sécurisées dont une adaptée aux bébés, et, un petit mur de grimpe. Il y aurait ainsi plus de choix en fonction des âges. Après avoir soutenu et participé depuis des années au projet de construction d'une piscine communautaire sur notre territoire et bien c'est chose faite avec l'ouverture le 2 mai dernier d'Aquavallons située à Guichen. Ainsi les enfants de l'école Camille Claudel fréquenteront cet équipement aquatique fonctionnel à partir de la rentrée de septembre pour suivre les cours d'apprentissage à la nage avec un temps de déplacement réduit. Pour le public, une offre d'activités est proposée et les lasséen(e)s bénéficient de tarifs attractifs pour « résident VHBC ». Nous allons poursuivre notre engagement pour la piscine puisque Mme Le Duc a été élue dans le comité de pilotage du suivi d'exploitation des 2 piscines. Nous sommes aussi heureux de partager avec vous notre festival des Arts2rues le 8 juin avec un programme encore riche et diversifié. Au plaisir de vous y voir.

### « Lassy participatif »

Aucune parution proposée par les élus du groupe « Lassy participatif ».

# VIE ASSOCIATIVE

## Edition special

# APE NEWS

### LA BOUM



La boum de l'APE a encore battu son plein cette année avec 90 enfants du CE1 au CM2. Il y en avait pour tous les goûts : musique, danse, paillettes et pop corn. Une seule consigne se déguiser et s'amuser !

### LA FETE DE L'ÉCOLE

Rendez-vous pour la fête de l'école le Samedi 22 juin dans la cour de 14h30 à 18h. Château gonflable, jeux en tout genre et 2 tombolas à remporter.



Pour nous joindre : [ape.lassy35@gmail.com](mailto:ape.lassy35@gmail.com)

# SANTÉ PUBLIQUE



Pour toutes questions nous sommes disponibles le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00



Par téléphone :

02 99 52 01 59



Par mail :

accueil.clic.4rivieres@gmail.com



Sur place :

Bâtiment Le RESO- 26 rue du Commandant Charcot- 35580 GUICHEN (De préférence sur rendez-vous)

**Vous pouvez vous faire aider par un-e professionnel-le du CLIC des 4 Rivières.**



Simplifiez votre recherche d'établissement pour personnes âgées avec **viatrajectoire.fr**



Flashez ce QR Code pour vous connecter

## Comment utiliser viatrajectoire ?



**ÉTAPE 1 JE ME CONNECTE SUR [www.viatrajectoire.fr](http://www.viatrajectoire.fr)**

- Sur la page d'accueil, je clique sur la rubrique **Personnes âgées**.
- Je crée mon dossier d'inscription avec une adresse mail valide.



**ÉTAPE 2 JE REMPLIS MON DOSSIER**

- Je complète mes informations personnelles et mon adresse mail.
- Je crée un mot de passe.
- J'ouvre ma boîte mail pour valider mon adresse mail.
- Je conserve mon numéro de dossier et mon mot de passe.
- Je renseigne les informations administratives demandées.
- Je fournis les pièces justificatives demandées.



**ÉTAPE 3 J'INFORME MON MÉDECIN TRAITANT DE MA DEMANDE**

- Je déclare mon médecin traitant dans mon dossier et indique ses coordonnées.



**ÉTAPE 4 JE SÉLECTIONNE LES ÉTABLISSEMENTS ET JE SUIS MES DEMANDES**

- Je prends rendez-vous avec lui afin qu'il complète le volet médical et le volet autonomie.
- Je choisis les établissements selon mes critères personnels à l'aide du moteur de recherche.
- J'envoie ma demande aux établissements de mon choix, partout en France.
- À tout moment, je peux modifier, compléter ou annuler mes demandes d'admission.
- Je me connecte à mon **Espace personnel** pour suivre l'évolution de mon dossier et consulter les réponses des établissements. Si besoin, j'accepte ou je refuse leur proposition.

Les établissements en seront automatiquement informés.



## Envie de se reconnecter à la nature... humaine ?

Trouvez votre métier avec la formation Prépa Avenir Adulte Métiers du Soin et de l'Accompagnement

### Informations collectives :

- 04/06 13h30-15h30
- 18/06 9h-11h
- 02/07 13h30-15h30

**Formation :** 1er octobre au 20 décembre 2024

📍 **Maison des Associations**  
43 rue de Fagues  
35580 Guichen

Pour en savoir plus :



pour tous, toute la vie, partout

ENFANCE ET PARENTALITÉ

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

ENTRETIEN DE LA MAISON

L'ADMR du Secteur de Guichen recrute des aides à domicile pour des postes pérennes ou pour les congés d'été.

Avec ou sans diplôme, venez tenter l'expérience ADMR. Pour postuler, envoyer votre CV par mail à : [guichen.asso@admr35.org](mailto:guichen.asso@admr35.org)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le 02 99 52 19 31.

Le lien vers l'offre d'emploi d'été :

<https://careers.werecruit.io/fr/admr-35/offres/aide-a-domicile-job-ete-fh-7ff0a2>

## Nouvelle expérience de bien être sur Lassy



Karazen  
Sonothérapeute

Karazen  
Sonothérapeute



Massage Sonore Aux Bols Tibétains et diapasons thérapeutiques

Soins à domicile prise de rendez-vous -->

Tel : 06-99-78-93-68

Mail: [karazen35@outlook.fr](mailto:karazen35@outlook.fr)

Fb Page --> karazen

-- Siret : 98313709200018



Nous vous donnons rendez-vous à Guichen de 14h à 15h30. Accès libre et gratuit !

Quelles activités partager avec mon proche aidé : **café en marche**

Lundi 8 juillet 2024



À cette adresse :

GUICHEN : CLIC, le RESO, 26 rue du commandant Charcot - 35580 GUICHEN

Contact : 02 99 52 01 59  
[accueil.clic.4rivieres@gmail.com](mailto:accueil.clic.4rivieres@gmail.com)

Le Café des aidants est soutenu par nos partenaires :



# PROCHAIN COMICE AGRICOLE À LASSY

**31 AOÛT 2024**

**TERRE DE RENCONTRE**

COMICE AGRICOLE

**LASSY**

**BŒUF ENTIER GRILLÉ**

DÈS 8H30 À LA BOURRELIÈRE

RANDONNÉES - REPAS CHAMPÊTRE BŒUF GRILLÉ

DÉGUSTATIONS - ANIMATIONS - BAPTÊME ULM.

**LASSY**

VERS RENNES BRUZ

VERS LA CHAPELLE BOUEXIC

GUIGNEN

LABBE

VERS REDON

BOURG-DES-COMPTES

**COUPON RESERVATION**

REPAS CHAMPÊTRE

**BŒUF ENTIER GRILLÉ**

Coupon à déposer avec votre règlement par chèque avant le 14 juillet 2024.

Nom : .....	Les lieux de dépôt :
Prénom : .....	- La Boulangerie de Lassay
Téléphone : .....	- Au Comptoir de Manu - Guignen
Nombre de repas adulte : 22€ x .....	- Chez Marie-Claude - Goven
Nombre de repas enfant : 12€ x .....	- Tabac-Press "Deshoux" - Bourg des comptes.
Total du règlement : .....	

**TERRE DE RENCONTRE**

**LES ANIMATIONS :**

- MARCHÉ DES PRODUCTEURS
- BAPTÊME DE TRACTEUR  
Conduite d'un tracteur et exposition de matériel.
- FABRICATION DE PRODUITS  
Transformation du produit pour la fabrication du beurre et du pain.
- LA MINI FERME  
Animations sur l'élevage et la basse cour. Concours et présentation d'animaux.

**LES TEMPS FORTS DE LA JOURNÉE :**

- RANDONNÉES A LA FERME**  
Départs en groupe de la BOURRELIÈRE à LASSY. Balades de 5 ou 12 km, gratuites et accessibles à tous. Sur les 2 circuits découvrez l'alimentation des vaches et la traite avec robot. Réservation souhaitable sur :
- REPAS CHAMPÊTRE - BŒUF GRILLÉ**  
22€/personne - 12€/enfant  
Tarif avec l'apéro inclus / sans les boissons. Sur réservation, voir le coupon ci-joint à remplir et déposer avec le règlement.
- BAPTÊME EN ULM**  
40€ le vol / personnes  
Sur inscription et sous réserve de météo favorable.
- CONCOURS DE PALETS**
- CONCOURS DE LABOUR**  
A partir de 10h
- CHÂTEAU GONFLABLE**
- DÉFI COMMUNAL**  
Tir à la corde.
- LABYRINTHE DE MAIS**

**Samedi  
8 juin**

**9<sup>ème</sup>  
édition**

**de 14h à minuit  
Place St Martin**

**Restauration  
sur place et à emporter**

# Lassy les Arts 2 Rues

## La musique dans tous ses états

Entrée, animations  
et spectacles  
**GRATUITS**

Repas animé  
avec l'Acouswing,  
lalaïtou et MrToulmonde,  
à partir de  
**19H30**

### Spectacles

- 14h : « Musique à l'école » avec les enfants de Lassy
- 16h30 : « Musette Circus », clown jongleur et musicien
- 18h : « Elixir », comédie, jonglerie et swing
- 23h : « Nautilus », spectacle led, échasses et aérien

[www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

Evènement culturel organisé par :



MP CASTELBRANTSE, DD 40 817 09 97 - IMPRIMERIE - ©Design by Freepix